

Le p'tit lien

Magazine d'information de la Ville de Kembs

Agenda

Mai

Samedi 1^{er}
Maibummel (pompiers) **ANNULÉ**
Salle polyvalente

Jeudi 13 au dimanche 16
Tournoi FCKR

Juin

Samedi 5
Bal Energy FCKR
Salle polyvalente

Mercredi 9
Don du sang
Salle polyvalente

Samedi 12
Tournoi interne gym **ANNULÉ**
Salle polyvalente

Samedi 26
Spectacle Compagnie du Grenier **ANNULÉ**
Espace Rhénan

Samedi 26
Tournoi OPEN féminin de tennis
Courts TCK

Mémo

Vendredi 14 mai
Fermeture de la Mairie

Mardi 25 et mercredi 26 mai
Passage de la balayeuse

Sommaire

3. L'édito
4. En bref / Culture / Espace Rhénan / Le dicton
5. Délibérations du Conseil municipal
6. Les travaux
8. Le budget communal 2021
10. Le mot de la police
11. Autour du monde associatif
13. Informations diverses
16. Nos jubilaires / Etat civil / Grands anniversaires



Le p'tit lien est édité par la Ville de Kembs
5 rue de Saint-Louis
☎ 03 89 48 37 08 📠 03 89 48 37 79
🌐 www.kembs.alsace ✉ communication@kembs.alsace

Responsables de la publication

Joël ROUDAIRE : Maire
Sandra DI PERSIO : Adjointe au Maire

Crédit photo de couverture : Véronique NUSSBAUMER

Dépôt légal : 2^e trimestre 2021
Mise en page : WILDesign / Impression : AZ Imprimerie
Tirage : 2 900 exemplaires

L'édito



Bien chers Kemboises et Kembois,

Le printemps est enfin là, l'une des plus belles saisons à mes yeux : la fraîcheur matinale qui laisse place à la douceur de la journée, la renaissance de la nature et de toutes ses fleurs, le chant des oiseaux qui nous réveille le matin pour nous inviter à venir voir la nature reverdir. Tout ne pourrait être qu'allégresse en ces beaux jours, mais la crise de la Covid tarde à disparaître.

Nous venons d'adopter notre premier budget, orienté presque entièrement vers notre jeunesse et vers la sécurité de notre cité.

Un City-stade et un lieu de rencontre pour nos adolescents devraient être opérationnels mi-juin.

Un nouveau périscolaire à l'école Jean Monnet est à l'étude pour répondre au besoin croissant de garde et de repas à midi. Le choix de l'implanter à l'école Jean Monnet plutôt que d'agrandir la structure actuelle a pour objectif de ne plus utiliser les deux bus 3 à 4 fois par jour pour faire le trajet école/périscolaire. Cela améliorera le confort des enfants, la sécurité et l'environnement.

La sécurité de notre Commune est renforcée par l'adoption du projet de vidéoprotection et la modification des stationnements autour des écoles.

Les animations du Jardin Pédagogique se poursuivront, avec la découverte de la nature et la pratique du jardinage par nos enfants, pour voir un jour le fruit de leur labeur dans les assiettes de nos cantines. Les associations du "GASPR" (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhénan) et "G'Rhin de sel", choisies comme partenaires de ce lieu, sont très actives. Elles ont financé les premières plantations. Un budget alloué au Jardin nous permettra de commencer les travaux d'infrastructure.

Cette orientation écologique et environnementale sera renforcée par l'arrivée de l'association Tzama "école de la nature". Une coïncidence heureuse qui nous a permis de rencontrer cette belle équipe dynamique. C'est une chance de pouvoir apprendre d'eux et de leur animateur qui encadrera nos équipes pédagogiques le mercredi. Transmettre à nos enfants cette relation vitale avec notre belle nature ne peut qu'encourager les nouvelles générations à la respecter. Cette école, autonome financièrement, viendra sur un terrain mis à sa disposition gracieusement pour proposer une pédagogie alternative dans laquelle bienveillance et coopération entretiennent un lien étroit avec le respect de la nature et du monde dans lequel nous évoluons. Nous suivrons avec intérêt leurs travaux.

De nombreux autres projets viendront compléter la vision de ce conseil, que je remercie pour sa confiance, ainsi que nos services pour l'élaboration du budget. Il n'est pas facile de convertir les volontés des administrés, que nous élus représentons, en chiffres et dans des conditions budgétaires aussi contraignantes.

Une part importante du budget est amputée par la crise passée et à venir. Mais toutes ces dépenses imprévues liées à la Covid sont toujours au service des administrés.

Nos services s'adaptent sans faillir à des contraintes de plus en plus difficiles à tenir. La fatigue et la lassitude se font aussi sentir dans nos équipes. Ils ont mon soutien et mes remerciements.

La vie de notre cité est toujours entre parenthèses. La flamme du mois dernier ne devient quelquefois que lueur mais elle ne doit pas s'éteindre, nous devons croire en un avenir plus serein.

Comme ces belles fleurs du printemps, comme ces oiseaux qui chantent, nous reviendrons plus forts.

Amicalement,
Joël ROUDAIRE



Vérifier votre inscription sur les listes électorales

Chaque électeur peut désormais vérifier son inscription sur les listes électorales d'une commune, d'un poste consulaire ou sur les listes complémentaires d'une commune en indiquant ses noms, prénoms, sexe et date de naissance tels qu'inscrits à l'état civil.

Pour vérifier votre inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Si vos coordonnées ne sont pas trouvées sur l'application, vous êtes invités à contacter votre commune d'inscription ou déposer une demande d'inscription sur la liste électorale souhaitée.

Dernier délai d'inscription pour les prochains scrutins : élections départementales et régionales dimanche 20 juin (1^{er} tour) et dimanche 27 juin (2nd tour) **le vendredi 14 mai. Une permanence sera assurée ce jour de 9h à 12h pour les inscriptions.**

Permanences du médiateur communal



Notre médiateur, Gérard KIELWASSER, est chargé de créer ou de réparer du lien social, de veiller à renouer le dialogue et d'essayer de trouver des solutions aux conflits.

Permanences :

Du lundi au vendredi sur rendez-vous en Mairie de 9h30 à 12h.

☎ 03 89 48 37 08 (accueil mairie) - ☎ 07 85 33 02 88

✉ gerard.kielwasser@kembs.alsace



Spectacles

Samedi 29 mai à 20h00 (sous réserve)

Danse par la Cie Pourquoi pas. Chorégraphe : Yohann Têté

Tout public. Tarif : 12 € (Réduit : 10 €)

Georges



Ce spectacle traitera de la question du genre et des différences que la société impose encore. "Je désire qu'à l'avenir on se dérobe à cette exigence des curieux et que si on est absolument forcé de tracer son portrait, on se borne à copier sur son passeport le signalement rédigé par le commissaire de police de son quartier, dans un style qui n'a rien d'empathique ni de compromettant. Voici le mien : yeux noirs, cheveux noirs, front ordinaire, teint pâle, nez bien fait, menton rond, bouche moyenne, taille 4 pieds 10 pouces, signe particulier : aucun".

Retrouvez toute la programmation sur www.espace-rhenan.fr

Allée Eugène Moser
68680 Kembs

☎ 03 89 62 89 10

f [espace.rhenan](https://www.facebook.com/espace.rhenan)

En bref

Déclarations arrivée / départ

Si vous changez de domicile (arrivée, départ, changement d'adresse dans la Commune), merci de prendre rendez-vous en Mairie dans les meilleurs délais pour le signaler.

En gardant nos fichiers à jour, nous pourrons vous transmettre tout courrier vous concernant, par exemple : envoi de votre carte électorale, attestation d'inscription sur la liste électorale, inscription de vos enfants dans les écoles, attestation de recensement pour la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), etc.

Inscription des artisans et entrepreneurs locaux

Nous invitons tous les entrepreneurs et artisans locaux à signaler leur activité sur le ban communal. Merci de vous présenter en Mairie avec un extrait Kbis ou un avis de situation SIRENE. Nous pourrons ainsi tenir nos listes à jour pour les prochaines publications sur le site internet, dans l'agenda communal, etc.

Animations été

A l'heure où nous éditons le p'tit lien, nous ne sommes pas en mesure de communiquer sur les animations été. Nous reviendrons vers vous en temps voulu.

Jeu - Concours photo

Nous remercions les participants pour l'envoi de leurs photos.

C'est une photo de Véronique NUSSBAUMER qui a été retenue.

Vous souhaitez participer au concours photo pour le prochain p'tit lien ?

Envoyez-nous une photo estivale de Kembs au format portrait par mail à bulletinmunicipal@kembs.alsace avant le mercredi 2 juin.

Le comité de rédaction choisira la plus belle photo pour la prochaine couverture du p'tit lien.

A vos appareils !



Dunert's in der hola Wäld git's noch Schnee un wird noch kält

S'il tonne dans la forêt sans feuilles,
il y neigera encore et il fera froid

Conseil municipal du 27 février 2021

Avis favorable pour les demandes de permis de construire et les déclarations préalables

- DEPARIS Pascal, véranda, terrasse couverte et piscine, 9 rue des Romains
- CREDIT MUTUEL KEMBS NIFFER, modifications de façades, 60 rue du Maréchal Foch
- GANTZER Gérard, pergola, 11 rue des Champs
- KHALIL Mouhamad, transformation d'une terrasse couverte en véranda, 18 rue des Buissons
- EBERLING Roland, abri de jardin, 9 rue des Perdrix
- GIRARDI Claude, clôtures, 5 et 7 rue des Faisans
- COTTET-PROVIDENCE Didier, piscine, 15 rue des Bergers
- HASANI Besim, piscine, 12 rue du Rhin
- HERSCHER Robert, véranda, 17 rue des Bosquets
- ASMUS Jonathan et DJERBOUA Nadia, suppression d'un garage et extension de la maison, 9 rue des Puits
- CAP SOLEIL - CSE, panneaux photovoltaïques, 3 rue des Perdrix
- THAMBERGER Franck, piscine, 6 impasse de la Biche
- CHIRICO Rolando, pergola, 4 rue des Sangliers
- SCHMITT David, piscine, 15 rue du Moulin
- IMMALDI ET COMPAGNIE, modifications de l'enseigne et de la couleur de façade, 32 rue de l'Artisanat
- SEVERAC Pierre, piscine, 30 rue du Rhin
- HUSSON Eric, piscine, 17 rue du Moulin
- LA MAISON DES ENERGIES, panneaux photovoltaïques, 6 rue de l'Augraben
- MAILLARD Sylvain, piscine, 38 rue du Moulin
- KIEBER Philippe, clôture, 2 rue du Cerf
- KLINGER Pascal, fermeture de la terrasse couverte, 3 rue de la Paix
- DE BRABANDER Stéphane, panneaux photovoltaïques, 25 rue du Bouleau
- SINGER Christopher, fermeture partielle de la terrasse + modifications d'ouvertures, 37 rue des Fleurs
- FERTET Alain et Valérie, extension de la maison, 12b rue du Rhin
- BOULEMNAKHER Pierre et MARTINNO Elisabeth, panneaux photovoltaïques, 103b rue du Rhin
- DI PERSIO Sandra, extension de la maison + piscine, 18 rue des Bergers
- REY Bertrand et PENNETTI Christine, maison individuelle, lotissement Rue du Ruisseau lot 13

- SCCV DU RHIN, modifications diverses des habitations, 44 rue du Rhin
- SCI FEK, modifications diverses des micro-crèches, 7a et 7b rue de Saint-Louis
- YOUNES Tristan, maison individuelle, 35 rue de l'Europe
- MEYER Guillaume et Virginie, maison individuelle, 9a rue des Buissons
- EARL STAEDLIN, hangars agricoles, lieu-dit Lange Aecker
- SCCV ATLANTIS, extension de la maison, 18 rue des Pâturages
- ERMIS Umut, garage-auvent, 16 rue de la Bourboule

Travaux d'aménagement de parking autour des écoles Léonard de Vinci, Paul Klee et de l'ALSH

Pour améliorer et sécuriser la desserte des lieux, les travaux suivants ont été approuvés :

- aménagement d'un espace de stationnement rue Lencouacq pour un montant de 156 500 € HT
- construction d'un espace de stationnement devant le périscolaire rue des Marronniers pour un montant de 53 500 € HT
- création d'un espace de stationnement rue de la Promenade pour un montant de 105 000 € HT. Ce projet sera mis en œuvre uniquement si l'aménagement cité ci-dessus, rue Lencouacq, n'est pas suffisant.

Création d'un périscolaire et de salles de classe supplémentaires à l'école Jean Monnet

Afin de pallier à la saturation du périscolaire 1, 2, 3 Soleil et à la demande d'ouverture de classes émanant de l'inspection académique, le Conseil municipal a validé un projet d'aménagement pour un montant de 2 083 333,33 € HT soit 2 500 000 € TTC en vue d'aménager des classes supplémentaires et de créer un périscolaire en traitant en parallèle la rénovation thermique et de l'accessibilité du bâtiment.

Aménagement de salles de classe à l'école Léonard de Vinci

Afin de mettre en place les salles classes supplémentaires, selon la demande de l'inspection académique, des travaux de transformation de plusieurs logements de l'école Léonard de Vinci ont été approuvés pour un montant de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Accueil de l'école TZAMA

L'école TZAMA propose une éducation alternative dans le respect de l'environnement et comprenant



50 % du temps à l'école et 50 % du temps à l'extérieur (inspiré de Montessori et Freinet). Pour permettre l'installation de l'école à proximité du jardin pédagogique, les Conseillers municipaux ont validé :

- la mise à disposition gratuite d'un terrain communal hors consommation
- la mise en œuvre des travaux de branchements et d'assainissement

Isolation et remplacement du chauffage à l'ALSH

Suite à une étude menée sur les consommations électriques dans les bâtiments communaux, le Conseil municipal a approuvé la rénovation thermique de la structure périscolaire 1, 2, 3 Soleil. Les travaux suivants seront mis en œuvre :

- remplacement du chauffage électrique par un chauffage central avec une chaudière à gra-

nulés pour un montant de 71 876,21 € HT soit 86 251,45 € TTC

- isolation des murs et planchers pour un montant de 19 272,88 € HT soit 23 127,46 € TTC

Mise en place d'un système de vidéo-protection urbain sur la Commune de Kembs

Afin d'améliorer la sécurité des administrés face aux cambriolages et incivilités, certains sites du ban communal seront sécurisés. Le montant de l'investissement s'élève à 320 429,18 € HT soit 384 515,02 € TTC et à 9 850 € HT soit 11 820 € TTC pour la maîtrise d'œuvre. Cet investissement a fait l'objet de demandes de subventions sur les fonds de l'Etat.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie et sur le site internet rubrique Municipalité / Procès-verbaux des Conseils municipaux.

Conseil municipal du 27 mars 2021

Avis favorable pour les demandes de permis de construire et les déclarations préalables

- REY Bertrand, piscine et abri de jardin, lotissement rue du Ruisseau lot 13
- MULLER Jean-Claude, modification de la clôture, 12 rue des Perdrix
- WYSS Patric, piscine, 3 rue des Jonquilles
- JOBERT Loïc, clôture, 2 rue des Pâquerettes
- HOHMANN-BEDNARSKI Vanessa, piscine, 18 rue du Moulin
- DOGAN Mazlum, piscine, lotissement rue du Ruisseau lot 23
- MERCK-PFREUNDSCHUH Florence, pergola, 1 rue des Jonquilles
- BADER Gaëtan, pergola, 15 rue du Bouleau
- BOULEMNAKHER Pierre, piscine, 103b rue du Rhin
- SCI PAMADENA, division foncière, 26 rue de l'Artisanat
- HAAS Suzanne, division foncière, 103 rue du Mal Foch
- WEBER Francis, remplacement d'une clôture, 4 rue des Bateliers
- LACROIX Fabrice, abri de jardin, 8 rue des Faisans

- MAURER Nathalie, piscine, 1 rue de l'Europe
- VILARDO Umberto, remplacement d'une clôture, 8 rue de Sierentz
- LOURENCO-OLIVEIRA Bruno Tiago et FRAGO-SO-RODRIGUES Sylvia, modifications, lotissement rue du Ruisseau lot 30

Ecole de musique - Révision d'une participation pour le second trimestre de l'année scolaire 2020-2021

En raison de la pandémie de Covid-19 et notamment de la mise en place de cours par visioconférence, le Conseil municipal a décidé de minorer de 50 € le tarif (tant pour les habitants de la Commune que pour les habitants extérieurs) pour la formation musicale et instrumentale pour le second trimestre.

Ecole de musique – Tarification du cours de chant de musiques actuelles

Un tarif de 263,25 € par trimestre sera appliqué pour l'inscription au cours de chant de musiques actuelles, qui a été mis en place en ce début d'année.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie et sur le site internet rubrique Municipalité / Procès-verbaux des Conseils municipaux.

Les travaux de voirie

Allée des Marronniers – Travaux d'aménagement de parking

Pour désengorger le stationnement dans la rue, une aire de parkings sera créée. Elle permettra d'accueillir 16 véhicules, sera clôturée et aura pour fonction de garer les voitures du personnel du périscolaire. L'investissement prévu est de 53 500 € HT.



Rue Lencouacq – Aménagement de parking

Suite à de nombreuses demandes de parents d'élèves lors de la dépose des enfants à l'école, ce parking de 48 places, éclairées, permettra d'améliorer la circulation et le stationnement dans les rues Lencouacq et de la Promenade. De plus, des zones piétonnes seront créées pour assurer la sécurité des passants, ainsi qu'une aire de jeux. L'investissement prévu est de 156 500 € HT.

Travaux dans les bâtiments

Ecole Jean Monnet – Adjonction d'un bâtiment modulaire

Sous réserve de l'ouverture d'une 8^e classe (cf. article page 14), installation d'un bâtiment modulaire supplémentaire dans la cour de l'école équipé d'un sas d'entrée et d'un point d'eau.

Ecole Léonard de Vinci – Création d'une salle de classe

Dans un premier temps, la Commune prévoit de transformer un appartement de fonction disponible en salle de classe. Les travaux sont prévus entre le 7 juillet et le 27 août.

Ecole Léonard de Vinci – Rénovation du parquet dans 2 salles de classe

Le parquet sera poncé, les trous seront bouchés et trois couches de vernis seront appliquées. L'investissement prévu est d'environ 3 220 € HT.

Ecole Tzama : mise à disposition d'un terrain

La Commune accueillera à la rentrée prochaine une école privée alternative, dans le parc du périscolaire, dirigée par l'association Tzama. Le projet consiste à mettre en place des yourtes pour les usages scolaires et administratifs ainsi que la construction d'un petit local technique. L'investissement pour les bâtiments est privé. La Commune, quant à elle, finance les réseaux jusqu'à pied d'œuvre.

Travaux en environnement

Stade de Loechlé Création d'un Jardin Pédagogique

Réhabilitation des anciens bâtiments du Stade de Loechlé, création d'un réseau d'assainissement et d'un parking desservant les bâtiments rénovés et le local carnaval, création d'un jardin en permaculture suivant un design élaboré par l'association du GASPR (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhénan).



Autres investissements

Services techniques – Acquisition d'un tracteur

Il s'agit de remplacer un ancien Unimog qui ne rend pas les services escomptés. Le nouveau tracteur est équipé d'une remorque, d'une pelle, d'un épandeur et d'une lame à neige.

Travaux en régie

Merci aux services techniques pour les décorations de Pâques que vous avez pu admirer dans le village.

Les agents s'occupent également au quotidien du nettoyage des rues et de l'entretien des espaces verts.

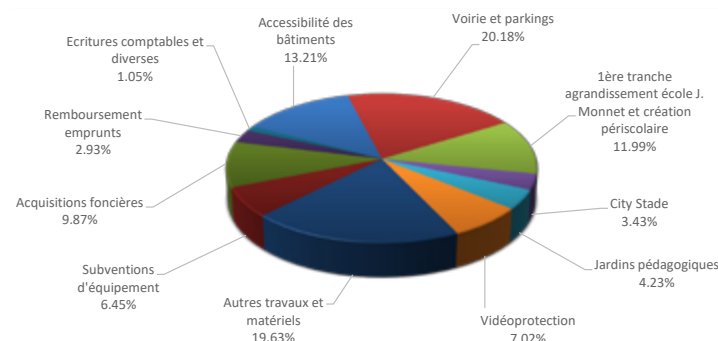


Budget communal 2021

Investissement (y compris reports 2020)

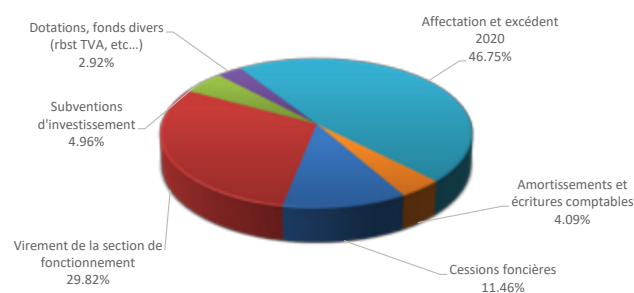
Dépenses

Etudes et travaux	4 166 880,86
Dont notamment :	
- Accessibilité des bâtiments	771 312,00
- Création de parkings écoles et périscolaire	418 080,00
- 1 ^{re} tranche voie d'accès au futur collège	400 000,00
- Travaux divers de voirie	360 000,00
- 1 ^{re} tranche agrandissement école Jean Monnet et création d'un périscolaire	700 000,00
- City Stade	200 000,00
- Jardin pédagogique	247 059,00
- Rénovation thermique des bâtiments	110 000,00
- Vidéoprotection	410 000,00
- Autres travaux	550 429,86
Acquisition de biens et matériels	485 314,00
Subventions d'équipement	376 620,50
Acquisitions foncières	575 925,00
Remboursement d'emprunts	171 000,00
Dépenses imprévues	26 310,77
Ecritures comptables et diverses	35 000,00
	5 837 051,13



Recettes

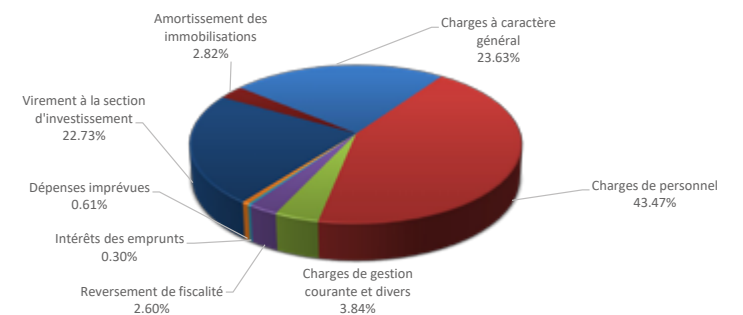
Virement de la section de fonctionnement	1 532 049,98
Dotations, fonds divers (rbst TVA, etc.)	150 000,00
Subventions d'investissement	254 697,37
Cessions immobilières	588 750,00
Emprunt	700 000,00
Affectation et excédent 2020	2 401 553,78
Amortissements et écritures comptables	210 000,00
	5 837 051,13



Fonctionnement

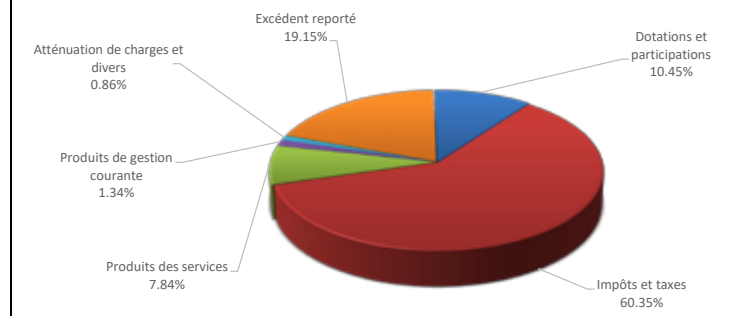
Dépenses

Charges de personnel	2 930 000,00
Charges à caractère général	1 592 800,00
Dont notamment :	
- Electricité, gaz, eau	260 000,00
- Entretien bâtiments, voirie, matériel...	159 200,00
- Déplacements scolaires	65 000,00
- Cantine scolaire	150 000,00
- Crèche	260 000,00
- Assurance	36 000,00
Charges de gestion courante	258 917,00
- Indemnités maire et adjoints	104 250,00
- Subventions versées	131 105,00
- Charges intercommunales et divers	23 562,00
Reversement de fiscalité	175 000,00
Intérêts des emprunts	20 000,00
Divers et dépenses imprévues	41 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	5 017 717,00
Dotations aux amortissements	190 000,00
Virement à la section d'investissement	1 532 049,98
	6 739 766,98



Recettes

Produits des services	527 200,00
Impôts et taxes	4 058 624,00
Dont :	
- Taxes foncières et compensation TH	2 450 000,00
- Attribution de compensation Communauté d'Agglomération	1 047 722,00
- Taxes sur pylônes électriques	140 000,00
- Taxes sur l'électricité	100 000,00
- Autres taxes	320 902,00
Dotations de l'Etat	487 965,00
Autres participations	215 000,00
Autres produits de gestion courante	90 000,00
Atténuations de charges et divers	58 008,00
Recettes réelles de fonctionnement	5 436 797,00
Excédent reporté	1 287 969,98
Ecritures comptables et diverses	15 000,00
	6 739 766,98



Commentaires du budget 2021

Le compte administratif du budget de l'année 2020 dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 2 986 995,56 €, affecté au financement de l'investissement à hauteur de 1 699 025,58 € et en report de fonctionnement pour 1 287 969,98 €.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 fut une année blanche en matière d'investissement, mais les différents projets ont été réfléchis et sont prêts à être lancés.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments est en cours, les premiers aménagements du Jardin Pédagogique ont été réalisés, le City-stade va bientôt prendre place à côté du Stade Rhénan et permettra à nos jeunes de se retrouver dans un lieu dédié.

En collaboration avec la Collectivité Européenne d'Alsace et Saint-Louis Agglomération, le projet de COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert), nécessaire pour nos futurs collégiens et pour le bien-être de nos associations, se précise. L'ouverture du collège et de ce complexe sportif reste fixée à la rentrée 2024.

Pour le bien-être de nos enfants, un projet de rénovation de l'école Jean Monnet est à l'étude, avec la création d'un périscolaire complémentaire. Ce projet limitera le déplacement de nos enfants et leur permettra de profiter d'une pause méridienne plus reposante.

Pour la tranquillité de nos habitants, un réseau de vidéoprotection sera mis en place aux entrées de ville notamment, avec pour objectif principal la limitation des cambriolages et des incivilités.

Le Conseil municipal a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2021. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est désormais plus perçue par les communes. Le produit de cette taxe est compensée par la part de la taxe foncière sur le bâti qui était perçue par le Département. Pour les redevables de la taxe sur le foncier bâti, la fusion de la part communale et de la part départementale est neutre. Les taux sont les suivants : Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 12,84 % (taux communal) + 13,17 % (part départementale), soit un total de 26,01 %, taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 69,75 %. La fiscalité professionnelle, quant à elle, est perçue par Saint-Louis Agglomération depuis 2016, qui nous reverse une attribution de compensation de 1 047 722 €.

	Ratios compte administratif 2020 - budget principal	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	918 €
2	Produit des impositions directes / population	459 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 049 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	72 €
5	Encours de dette / population	103 €
6	DGF / population	69 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,5 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital	90,5 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6,9 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	9,9 %

Prévention / sécurité

Le mot de la police

Rappel de la réglementation des chiens de catégorie 1 et 2

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention dont les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des "chiens d'attaque". La catégorie 1 se compose de 3 types (chiens assimilables à une race de par leurs caractéristiques morphologiques et non-inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :

- chiens de type American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier), également appelés "pit-bulls"
- chiens de type Mastiff, également appelés "boerbulls"
- chiens de type Tosa.

Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des "chiens de garde et de défense". La catégorie 2 se compose de 3 races (inscrites dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et 1 type :

- chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier)
- chiens de race et type Rottweiler
- chiens de race Tosa.



Règles de circulation et d'accès

Tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Les chiens de première et deuxième catégorie doivent également être impérativement muselés sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs (article L. 211-16 du Code rural).

lés sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs (article L. 211-16 du Code rural).

Les chiens d'attaque (première catégorie) sont **interdits dans les transports en commun et les lieux publics**, à l'exception de la voie publique et des locaux ouverts au public. De même, ils ne peuvent être laissés dans les parties communes des immeubles collectifs.

En cas de morsure

Selon la loi du 20 juin 2008, le détenteur d'un chien mordeur DOIT obligatoirement :

- signaler tout fait de morsure au Maire de sa commune de résidence
- faire voir l'animal par un vétérinaire à trois reprises (le jour de la morsure ou griffure, le 7^e jour et le 15^e jour) en vue d'une surveillance sanitaire et le soumettre à une évaluation comportementale.

De plus, le Maire peut imposer au détenteur ou au propriétaire de l'animal de suivre une formation et d'obtenir une attestation d'aptitude.

Sanctions en cas de non-respect de la loi
Personne laissant divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes selon l'article R. 622-2 du Code pénal - amende cas 2 : 35 €.

- Un propriétaire ou un détenteur de chien catégorisé non titulaire du permis de détention est puni des peines prévues pour les contraventions de 4^e classe (750 €). Cette sanction peut être portée, en cas de défaut et après mise en demeure de régularisation, à 3 750 € d'amende et à 3 mois d'emprisonnement.
- L'acquisition, la cession, l'importation, la non-stérilisation d'un chien de première catégorie sont, selon l'article L. 215-2 du Code rural, punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Déjections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 €.



Incivilités

Voici la triste récolte d'une administrée qui se promenait du côté de Loechlé.

Selon l'article R. 634-2 du Code pénal, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €. Si vous payez après ce délai, l'amende sera de 375 €.

Associations

Autour du monde associatif



Fermeture
Samedi 15 mai

Samedi 29 mai à 10h30 - Contes russes

A partir de 7 ans.

15 participants maximum et sur inscription uniquement par courriel ✉ mediatheque@kembs.alsace ou au ☎ 03 89 62 89 18.

Masque obligatoire à partir de 6 ans.

Si le temps le permet l'animation se fera sur le parvis de l'Espace Rhénan (prévoir un tapis ou un coussin).

Samedi 5 juin à 10h30 et 11h30 - Les P'tites Z'oreilles

Comptines et jeux de doigts pour les tout-petits.

Deux séances de 25 minutes environ.

15 participants par séance, sur inscription uniquement par courriel ✉ mediatheque@kembs.alsace ou au ☎ 03 89 62 89 18.

Masque obligatoire à partir de 6 ans.

Samedi 19 juin de 10h à 17h - Bourse aux livres

Si les conditions sanitaires le permettent, celle-ci sera maintenue.

Plus d'informations en temps voulu.

DON DU SANG
Mercredi 9 juin de 16h à 19h30
Salle polyvalente



Chers visiteurs,
Toute l'équipe de la Maison du Patrimoine vous souhaite un merveilleux printemps à travers ce poème de Jean-Christophe Meyer :

■ "La coupelle pour le miel s'est brisée. Elle était plus vieille que les assiettes Loux de Morraine dans l'armoire. Résurrection : tu en recolles les tessons pour le prochain pot de miel".

■ "S Honnigschissele lejt i Scharwe. Noch älter ass d'Loux-Taller vù de Morraine im Kàschte. Ufferstehung : fer de nachscht Honnighäfe bappsch d'Scharwe".

Nous lançons un appel aux dons afin d'étoffer notre nouvelle exposition ayant pour thème "Scènes de la vie alsacienne". Si vous souhaitez céder des objets en lien avec notre culture Alsacienne, nous serions ravis de pouvoir leur donner une seconde vie.

Merci de bien vouloir prendre contact au
☎ 03 89 31 69 88 (Maison du Patrimoine) ou
☎ 06 36 60 14 14 (Céline BACH) ou par email
✉ celine.bach@kembs.alsace

Dès réouverture, nous vous accueillerons tous les mercredis de 14h à 18h et le 1^{er} dimanche du mois de 10h à 12h.

GPRH

Un grand bravo à nos petits footballeurs de la catégorie U9 du GPRH (Groupement du Pays Rhénan et de la Hardt) / FC Kembs Réunis qui ont eu une très belle initiative citoyenne. Avec leur entraîneur, ils ont bravé la pluie et nettoyé les abords du Stade Rhénan, son parking et le skate park. L'occasion de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement en leur enseignant les bons gestes ! A renouveler.



Les sapeurs-pompiers vous informent



Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021, le Centre de Première Intervention de Kembs a réalisé 29 interventions : 19 secours à personnes, 2 incendies, 1 accident sur la voie publique, 5 opérations diverses et 2 risques technologiques et naturels.

Intervention sur des nids de guêpes ou frelons



Suite à une modification de la réglementation concernant l'utilisation de produit biocide (arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides modifié), les sapeurs-pompiers sont uniquement autorisés à utiliser des produits biocides pour détruire des nids de guêpes ou frelons lors d'interventions d'urgence.

Afin de nous mettre en conformité avec la réglementation, en dehors des cas d'urgences (nid sur la voie publique ou dans un lieu public), **les sapeurs-pompiers ne procéderont plus à la destruction des nids de guêpes ou frelons. Il faudra dorénavant faire appel à une société de désinsectisation.**

La mise en application de cette mesure permettra à nos sapeurs-pompiers de consacrer plus de temps aux secours à personne ou autre intervention sur le ban communal.

Prévention des risques liés à la baignade

Lors d'une sortie baignade, dans une piscine, à la mer ou encore dans un lac, la vigilance est de rigueur. Des plus jeunes aux plus expérimentés, tous sont concernés par les risques liés à la baignade. Les points importants à savoir :

- il est plus difficile de nager en milieu naturel (mers, lacs, rivières,...) qu'en piscine
- ne pas entrer brutalement dans l'eau par temps très chaud ou après un repas
- les toboggans aquatiques sont classés par niveau de difficulté, signalé par un panneau à proximité : vert, rouge, noir. Expliquez-le à vos enfants et interdisez aux plus jeunes d'y grimper.



Quelle sécurité adopter pour une piscine privée ?

Les piscines privées doivent avoir un système de sécurité pour éviter les risques de noyade, notamment chez les enfants.

- équiper la piscine d'au moins un de ces 4 équipements de sécurité : barrière de protection, bâche, cloisonnement ou alarme
- retirer l'échelle des piscines hors sol pour éviter qu'un enfant monte et tombe à l'eau
- retirer tous les jouets ou autres objets de la surface de l'eau pour ne pas attirer l'attention des enfants
- avoir une perche et une bouée au bord de la piscine permet d'intervenir rapidement en cas de problème.

Comment réagir en tant que témoin d'une noyade ?

- prévenir immédiatement les surveillants de baignade s'il s'agit d'une zone surveillée
- appeler les secours en composant le 18 ou le 112 s'il s'agit d'une zone non surveillée
- ne pas quitter la victime des yeux pour pouvoir guider les secours
- ne pas intervenir directement sauf si le témoin se sent capable de lui venir en aide sans exposer sa propre vie. Attention : cela implique une très bonne condition physique et des compétences de très bon nageur (il faut pouvoir porter la victime dans l'eau). Il est très fréquent que les personnes ayant voulu porter secours se retrouvent elles-mêmes victimes d'une noyade.

DU SAMEDI 26 JUIN AU SAMEDI 3 JUILLET 2021 | KEMBS

OPEN

INTERNATIONAL FEMININ

TOURNOI INTERNATIONAL FINANCIERE DES LYS
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

tckembs.niffer www.tenniskembsniffer.com

ENTREE GRATUITE
Joueuses de différentes nationalités
Matches de niveau mondial

REPAS TOUS LES SOIRS
Réservations sur place // par téléphone au
03 89 48 44 10 ou 06 35 14 28 79

Grand Est
SAINT-LOUIS Agglomération
CNGT
TEN NIS
LIGUE GRAND EST

MENUS DE LA SEMAINE
DU 28 JUIN AU 03 JUILLET

LUNDI SOIR
Burger, Potatoes - Dessert - Café 12 €

MARDI SOIR
Bouchées à la Reine, Nouilles - Dessert - Café 14 €

MERCREDI MIDI
Poulet Chorizo, Riz - Dessert - Café 12 €

MERCREDI SOIR
Palette salée, Frites, Salade verte - Dessert - Café 12 €

JEUDI MIDI
Fleischschnacka, Salade verte - Fromage - Café 10 €

JEUDI SOIR
Filet mignon de Porc, Spaetzles, Légumes - Dessert - Café 12 €

VENDREDI MIDI
Grillades, Buffet de salades - Fromage - Café 12 €

VENDREDI SOIR
Tartes flambées salées et sucrées 6 €

SAMEDI SOIR
Paëlla - Dessert - Café 15 €

Personnel communal

Direction des Ressources humaines

Après 14 années passées en tant que Directrice des Ressources Humaines, Audrey FRICKER a demandé sa mutation à la Mairie de Baldersheim où elle occupera le poste de Directrice Générale des Services. Un grand merci pour son investissement et implication tout au long de ces années. Nous lui souhaitons bonne continuation pour sa carrière.

Clarisse BAPTISTA, nouvelle Directrice des Ressources Humaines (DRH)

Issue du privé, le poste de DRH à la Ville de Kembs représente un challenge professionnel pour elle, mais aussi un moyen de servir l'intérêt collectif, tout en gardant l'humain au cœur de ses priorités.

Leslie WEISLOCKER, assistante Ressources Humaines

Les tâches attribuées au nouveau poste d'assistante Ressources Humaines sont : la gestion de la paie (pour décharger Sylvie MUNSCH), les demandes de formation, le suivi des absences, présences, demandes de congé et le remplacement des agents, le suivi des visites médicales, le tout pour décharger le poste de DRH.

Service courrier interne et urbanisme

Les missions de Mme Valérie DURRENWAECHTER ont été modifiées. Elle consacrera plus d'heures au service urbanisme au sein duquel la charge de travail a augmenté. Par conséquent, Valérie ne distribuera plus les courriers sur le ban communal. Nous la remercions pour toutes ces années de distribution.



Nos écoles

Gendarmes à l'école

Le 23 mars, les élèves de CM2 de l'école Léonard de Vinci ont eu la visite des gendarmes de la BMO (Brigade motorisée) de Mulhouse pour une initiation théorique à la sécurité routière. Les élèves sont ensuite passés à la pratique sur leur vélo. A l'issue de la journée, les élèves ont obtenu leur permis vélo.



Artistes à l'école

Quand les élèves de nos écoles ne peuvent pas se rendre à l'Espace Rhénan, ce sont les artistes qui viennent à eux.



C'est ainsi qu'à l'initiative de l'Espace Rhénan, les frangins Lindecker, le duo Piazza Tango et le conteur Stéphane HERRADA se sont produits devant un public d'élèves émerveillés, attentifs et toujours aussi curieux !

Demande d'ouverture d'une 4^e classe bilingue



Mobilisation jeudi 1^{er} avril des parents d'élèves de l'école Jean Monnet, des élus de la Commune et de la vice-présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace, Bernadette GROFF, pour réclamer l'ouverture d'une quatrième classe bilingue. En effet, à la rentrée 2021/2022, le nombre d'enfants inscrits en bilingue va égaler le nombre d'enfants inscrits en monolingue. Ne pouvant pas être présent, le conseiller d'Alsace, Daniel ADRIAN, n'a pas hésité à apporter son soutien aux parents et le député, Bruno FUCHS, est intervenu de son côté auprès de l'éducation nationale.

Signez la pétition : <https://tinyurl.com/petition-kembs>

Grande lessive de l'école Jean Monnet



Ecole de musique



Pour la rentrée 2021/2022, l'école de musique ouvre ses inscriptions **à partir du lundi 21 juin 2021.**

Nous accueillons les enfants de 4 à 6 ans pour l'éveil musical, à partir de 8 ans pour les instruments à vent et 6 ans pour les autres instruments. Nous accueillons également les adultes !

Notre école propose des cours d'accordéon, batterie & percussions, chant musiques actuelles pour adultes, clarinette, clavier (complet), cor, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique & électrique & folk, basse, piano (complet), saxophone, trombone, trompette et violon (complet).

Des cours d'ensemble sont également proposés : ensemble de guitares, orchestre junior et chorale pour adultes.

Pour plus d'informations sur notre école et ses tarifs, vous pouvez consulter le site internet de la ville : www.kembs.alsace (onglet Vie Locale). Vous pourrez y télécharger la fiche d'inscription à envoyer par courrier à la mairie ou par mail : ecoledemusique@kembs.alsace.

La directrice, Isabel LOPEZ, est disponible à l'école de musique, salle polyvalente Allée Eugène Moser, **le mardi de 16h à 18h et en mairie le jeudi de 9h à 12h.**

Ambrosia artemisiifolia

Information sur l'ambrosie, plante provoquant des allergies

Le pollen de cette plante invasive peut provoquer de graves allergies. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que des symptômes apparaissent chez les personnes allergiques : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, asthme, eczéma... Compte tenu de son impact sanitaire, limiter l'expansion de cette plante constitue un enjeu de santé publique.



L'ambrosie germe de fin avril à mi-juin et sa pollinisation s'étend de la mi-août à fin octobre. À partir du mois de juin, la plante est suffisamment développée pour être reconnaissable. Action préventive majeure, la destruction des plants d'ambrosie doit donc être engagée avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet, pour limiter sa reproduction et son expansion.

Il est conseillé d'être vigilant. Son signalement est obligatoire. Merci de contacter Mme ROSSE, Adjointe au Maire chargée de l'environnement au **03 89 31 31 66** ou de composer le numéro vert (appel gratuit) dédié à l'ambrosie **09 72 37 68 88**.

Pour plus de renseignements : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/lambrosie>

Besoin d'une place en crèche ?

Les Petits Chaperons rouge



Pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la ville de Kembs s'associe aux Petits Chaperons Rouges pour vous permettre de bénéficier de

places en crèche !

Pour vous préinscrire, c'est facile !

Connectez-vous sur www.lpcr.fr

1. Cliquez sur M'inscrire en crèche puis sur Oui
2. Saisissez votre code : 68680
3. Créez votre compte personnel et renseignez les informations demandées.

Pour toutes questions : famille@lpcr.fr

Micro-crèches Lionskids



2 micro-crèches vont ouvrir en septembre / octobre au 7a et 7b rue de Saint-Louis à Kembs.

Chaque micro-crèches pourra accueillir 10 enfants de 0 à 4 ans de manière régulière ou occasionnelle du lundi au vendredi de 7h à 19h30.

Pour toutes préinscriptions, vous pouvez contacter :

Anne-Sophie LION
06 17 38 07 13 annesophie.lion@lionskids.fr
www.lionskids.fr



Nos jubilaires

Au vu de l'épidémie de Covid-19, nous ne pouvons rendre visite à nos jubilaires.

La Municipalité a tout de même remis le traditionnel panier garni et fleuri à ces derniers.

Février

Bruno GODEL (85 ans)
est né le 13 février 1936

Elise HERR (95 ans)
est née le 18 février 1926

Raymond ANDERHUBER (85 ans)
est né le 27 février 1936

Mars

Hilda BACH (80 ans)
est née le 1er mars 1941

Denise MIKOLAJCZAK (85 ans)
est née le 20 mars 1936

Hélène BOURRAT (80 ans)
est née le 30 mars 1941

Frédéric BALTZER (80 ans)
est né le 31 mars 1941

Etat civil

Naissances

10.02.2021	Simon Karim	de BRIGUI Mehdi et LALEVÉE Aurélie
13.02.2021	Arthur Etienne	de COLIN Florian et SIMON Marine
11.03.2021	Lena	de NAEGEL Joris et MEYER Alexia

Pacs

26.02.2021	REMOND Laurent avec BINGLER Laurie
26.02.2021	RITO Guillaume avec HERBST Laetitia
03.04.2021	JEAN Claude avec ESCH Pascale
06.04.2021	THIEBAULD Jérôme avec RAGAZZOLI Elodie

Mariage

03.04.2021	KUNTZ Loïc avec JIMÉNEZ LOPEZ Alicia
------------	---

Décès

24.03.2021	BRÄNDLIN Hanspeter
24.03.2021	STOECKLIN Marguerite

Grands anniversaires

Mai

91 ans	HASSELWANDER Yvonne	09/05/1930
90 ans	KELLER Jacqueline	11/05/1931
89 ans	KURTZ Joseph	04/05/1932
89 ans	BAUER Irma	25/05/1932
88 ans	LUTTENAUER Yvette	23/05/1933
88 ans	POINSIGNON Lucie	27/05/1933
86 ans	EBNER Adrienne	19/05/1935
85 ans	SCHORR Nicole	01/05/1936
85 ans	POMBART Liliane	23/05/1936
84 ans	ROHRBECK Rita	20/05/1937
84 ans	SEINGIER Anne	20/05/1937
83 ans	GRUBERT Klaus	31/05/1938
82 ans	SENGELIN Fernande	05/05/1939
82 ans	KARCH Jeannine	13/05/1939
80 ans	MERTZ Marie-France	22/05/1941
80 ans	SANTAMARIA Josette	27/05/1941
80 ans	ZARRA Erna	31/05/1941

Juin

92 ans	BECK Fernand	06/06/1929
92 ans	HALLER Blanche	22/06/1929
91 ans	KOERPER Marie Antoinette	12/06/1930
90 ans	SEGURA Maria	21/06/1931
89 ans	LANDAUER Fernande	20/06/1932
88 ans	KANNENGIESER Claire	28/06/1933
88 ans	JOBERT Claire	30/06/1933
87 ans	WENDLING Cyrille	07/06/1934
85 ans	GSCHWINDENMANN Agnès	10/06/1936
82 ans	BUTTET Marinette	02/06/1939
82 ans	TURCONI Jean-Marie	05/06/1939
81 ans	BOETSCH Jeannine	01/06/1940
81 ans	MULLER Elisabeth	05/06/1940
81 ans	SCHNEILIN Hélène	16/06/1940
81 ans	DANIEL Jean	11/06/1940
80 ans	BASCHUNG Gérard	05/06/1941
80 ans	STEFFEN Joseph	06/06/1941

Parution du prochain
numéro : juin 2021



Ecrivez-nous !

Les pages du p'tit lien vous sont ouvertes. Envoyez-nous vos informations par mail à bulletinmunicipal@kembs.alsace avant le vendredi 28 mai.

